

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDELET

Administration, Impressions et Annonces, TÉL. 10.47
85, Rue Fontenelle, 35

Adresse Télégraphique : RANDELET Havre

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTEUR EN CHEF

J.-J. CASPAR - JORDAN
Téléphone : 14.80

Secrétaire Général : TH. VALLÉE

Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ANNONCES

AU HAVRE... BUREAU DU JOURNAL, 112, boulevard de Strasbourg.
A PARIS... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces judiciaires et légales

ABONNEMENTS	Trois Mois	Six Mois	Un An
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme.....	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements.....	6 Fr.	11 50	22
Union Postale.....	10	20 Fr.	40

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

NOS FINANCES

On avait annoncé que le gouvernement demanderait aux Chambres l'autorisation de porter à 6 milliards de francs, au lieu de 4 milliards et demi, le maximum des sommes à emprunter en France sous la forme de Bons du Trésor ou de Bons de la Défense Nationale, — ce total ne comprenant pas les Bons créés et à créer pour les avances aux gouvernements alliés et pour les paiements à effectuer à l'étranger.

Cette résolution qu'il était facile de prévoir, — puisque la limite fixée par la loi actuellement en vigueur est à peu près atteinte, et puisque les Bons de la Défense Nationale continuent d'avoir, auprès du public, le plus grand succès, — cette résolution a été présentée hier à la Chambre, au nom de la Commission du budget.

Le rapport de M. Ribot Métin concluait à la ratification pleine et entière.

Or la discussion a fourni à l'honorable ministre des finances, M. Ribot, l'occasion d'un exposé financier admirable de clarté, de sincérité et de patriotisme. On en trouvera plus loin les détails. La Chambre a été nantine dans son assentiment formel à cet exposé si rassurant et d'une si haute éloquence.

Une autre décision prise par le gouvernement portait sur le dépôt d'un projet de douzièmes provisoires.

On sait que les Chambres n'ont pas adopté de budget pour 1915, et qu'elles ont seulement voté six douzièmes provisoires qui vont expirer le 30 juin.

Or le gouvernement a pensé que les circonstances actuelles ne permettaient pas la confection et la discussion d'un budget proprement dit. Il a estimé qu'il valait mieux, jusqu'à la fin de la guerre, demeurer sous le régime des douzièmes, puisque l'ailleurs rien ne s'oppose, dans la constitution, à cette manière de procéder.

Mais, cette fois, au lieu de demander six douzièmes, ainsi qu'il fit en décembre dernier, le gouvernement se contenterait de réclamer trois douzièmes seulement, quitte à revenir plus tard, devant le Parlement, avec un autre projet ouvrant des crédits pour les derniers trois mois de l'année courante.

M. Ribot a fait part de cette détermination à l'Assemblée.

Pareille décision aura pour effet, sinon de prolonger nécessairement la session ordinaire au delà du mois de juillet, du moins de rendre indispensable la convocation d'une session extraordinaire fin septembre.

Et c'est ainsi que, répondant à certaines insinuations qui lui prétaient l'intention de vouloir clore la session au plus vite, le gouvernement affirme sa volonté de laisser cette session ordinaire indéfiniment ouverte.

A cet égard, les déclarations de M. Ribot ont été également des plus catégoriques. Et c'est dans les termes les plus pressants et les plus élevés qu'il a fait appel à la collaboration du Parlement pour qu'il continue son contrôle et assure, d'accord avec le gouvernement, la parfaite gestion des intérêts du pays.

L'unanimité qui s'est affirmée dans la séance d'hier nous est une garantie précieuse de cette entente.

TH. VALLÉE.

On a annoncé que le gouvernement demanderait aux Chambres l'autorisation de porter à 6 milliards de francs, au lieu de 4 milliards et demi, le maximum des sommes à emprunter en France sous la forme de Bons du Trésor ou de Bons de la Défense Nationale, — ce total ne comprenant pas les Bons créés et à créer pour les avances aux gouvernements alliés et pour les paiements à effectuer à l'étranger.

Cette résolution qu'il était facile de prévoir, — puisque la limite fixée par la loi actuellement en vigueur est à peu près atteinte, et puisque les Bons de la Défense Nationale continuent d'avoir, auprès du public, le plus grand succès, — cette résolution a été présentée hier à la Chambre, au nom de la Commission du budget.

Le rapport de M. Ribot Métin concluait à la ratification pleine et entière.

Or la discussion a fourni à l'honorable ministre des finances, M. Ribot, l'occasion d'un exposé financier admirable de clarté, de sincérité et de patriotisme. On en trouvera plus loin les détails. La Chambre a été nantine dans son assentiment formel à cet exposé si rassurant et d'une si haute éloquence.

Une autre décision prise par le gouvernement portait sur le dépôt d'un projet de douzièmes provisoires.

On sait que les Chambres n'ont pas adopté de budget pour 1915, et qu'elles ont seulement voté six douzièmes provisoires qui vont expirer le 30 juin.

Or le gouvernement a pensé que les circonstances actuelles ne permettaient pas la confection et la discussion d'un budget proprement dit. Il a estimé qu'il valait mieux, jusqu'à la fin de la guerre, demeurer sous le régime des douzièmes, puisque l'ailleurs rien ne s'oppose, dans la constitution, à cette manière de procéder.

Mais, cette fois, au lieu de demander six douzièmes, ainsi qu'il fit en décembre dernier, le gouvernement se contenterait de réclamer trois douzièmes seulement, quitte à revenir plus tard, devant le Parlement, avec un autre projet ouvrant des crédits pour les derniers trois mois de l'année courante.

M. Ribot a fait part de cette détermination à l'Assemblée.

Pareille décision aura pour effet, sinon de prolonger nécessairement la session ordinaire au delà du mois de juillet, du moins de rendre indispensable la convocation d'une session extraordinaire fin septembre.

Et c'est ainsi que, répondant à certaines insinuations qui lui prétaient l'intention de vouloir clore la session au plus vite, le gouvernement affirme sa volonté de laisser cette session ordinaire indéfiniment ouverte.

A cet égard, les déclarations de M. Ribot ont été également des plus catégoriques. Et c'est dans les termes les plus pressants et les plus élevés qu'il a fait appel à la collaboration du Parlement pour qu'il continue son contrôle et assure, d'accord avec le gouvernement, la parfaite gestion des intérêts du pays.

L'unanimité qui s'est affirmée dans la séance d'hier nous est une garantie précieuse de cette entente.

TH. VALLÉE.

LE PARLEMENT

Impressions de Séance

Paris, 7 mai.

Voilà encore une séance mémorable. Un ministre des finances intègre, honoré, respecté de tous y est venu affirmer le crédit et la prospérité de la France et il l'a fait en termes élevés qui lui ont valu l'affirmation de la confiance de tous. Les procédés de M. Ribot sont bien différents de ceux employés par les ministres allemands qui sont convaincus de mensonge aussitôt après avoir parlé et qui pourraient être poursuivis pour escroquerie s'ils étaient des financiers ordinaires.

M. Ribot montre, au contraire, la plus grande honnêteté et il le reste, de son langage à la tribune, l'impression la plus durable.

C'est à propos de la demande du gouvernement tendant à augmenter la limite d'émission des bons du trésor et de la défense nationale, que M. Ribot a fait la parole et a donné des explications d'une clarté parfaite.

Après avoir déclaré que la presque totalité des bons autorisés avait été placée et que les obligations décennales avaient déjà donné 4,200 millions, il a exprimé la conviction que le pays continuerait jusqu'au bout son concours auquel répond l'admirable effort donné dans les tranchées. On applaudit avec enthousiasme sur tous les bancs de la Chambre.

« Vous avez demandé avec raison de nouveaux contingents, a dit M. Ribot, et nous vous les avons donnés. Nous avons créé aussi un corps expéditionnaire. Il faut beaucoup d'argent pour cela, nous devons dépenser largement, ne pas faire d'économies... »

L'orateur est partisan du contrôle parlementaire le plus vigilant et le plus large. Il établit la nécessité des sacrifices qu'il demande, puis il explique que la France a été obligée d'acheter beaucoup à l'étranger. Il faut payer et payer immédiatement pour conserver son crédit.

M. Ribot fait un magistral tableau de la situation. « Nous n'exportons plus à cette heure. Nous avons placé trop d'argent en dehors de chez nous. Un grand pays s'appauvrit en ne gardant pas ses capitaux pour

LA GUERRE

277^e JOURNÉE

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Paris, 7 mai, 15 heures.

Une attaque allemande s'est produite à la fin de la journée d'hier en Argonne, à Bagatelle. Elle a complètement échoué.

Sur le reste du front, notamment au Nord d'Ypres et dans la région du Vauquois, violents combats d'artillerie.

Paris, 23 heures.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, l'ennemi a prononcé deux petites attaques, l'une à Frise (Ouest de Péronne), l'autre en Champagne, au fortin de Beauséjour. Il a été repoussé par le feu et à la baïonnette.

Le temps, très mauvais dans la matinée d'aujourd'hui, a empêché toute action.

Dans l'après-midi, un simple combat d'artillerie, mais particulièrement violent, a eu lieu sur les Hauts-de-Meuse.

(Frise est un petit village, à 8 kil. de Péronne, à mi-chemin entre cette ville et Bray, sur le bord des terrains marécageux qu'arrose la Somme.)

TH. HENRY.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 mai

Présidence de M. Paul Deschanel, président.

Les Bons de la Défense nationale

M. Albert Métin, au nom de la Commission du budget, dépose le rapport sur le projet tendant à porter de 4 milliards 1/2 à 6 milliards la limite d'émission des bons ordonnés par le Trésor et des bons de la défense nationale.

Le rapport conclut à la ratification des propositions du gouvernement.

M. Ribot, ministre des finances, demande la discussion immédiate. Elle est ordonnée.

M. Ribot : Comme le dit le rapport de la Commission, l'émission des bons de la défense nationale s'opère dans d'excellentes conditions. (Applaudissements.) En France, le total des bons placés atteint le 30 avril 4 milliards 337 millions. Les bons placés à l'étranger portent le total à 4 milliard 975 millions.

Ce chiffre dépasse de près de 500 millions la limite de l'émission autorisée.

Nous recueillons en ce moment les épargnes accumulées.

Le ministre indique ensuite la situation dans les correspondances aux avances à faire aux puissances alliées.

En avril, la souscription aux bons de la défense nationale s'est élevée à 650 millions, celle des obligations à 245 millions, soit un total de 945 millions.

Le public comprend qu'il doit nous apporter de plus en plus son concours.

A l'heure actuelle, les dépenses atteignent environ 4,300 millions par mois, mais le mois d'avril a été particulièrement lourd. Il y a les dépenses d'explosifs, les dépenses de formations nouvelles du corps expéditionnaire ; il y a aussi les indemnités aux soldats, aux familles. Il faut dépenser largement. (Très bien.)

Ce serait un indigne de tenir compte, pour des concessions, de situations ou d'opinions personnelles. (Applaudissements.) Mais il ne faut pas tolérer que rien soit détourné indûment de l'argent nécessaire à la défense nationale. (Applaudissements.) C'est le rôle de la Chambre et de la Commission de ne pas se laisser entraîner à des générosités imprudentes.

Nous avons, jusqu'ici, au point de vue des fournitures, demandé au dehors, bénéficié d'un change très favorable.

L'Europe, présentement, demande aux Etats-Unis 700 à 800 millions par mois. Nous devons profiter de l'exemple que nous donne l'Amérique. Habitée à emprunter à l'étranger, elle n'est pas habituée à lui prêter. Elle a beaucoup de capitaux pour son industrie.

M. Barthou : Nous aurions dû l'imiter.

M. Ribot : J'ai souvent exprimé ce sentiment.

M. Ribot conclut à l'union absolue de la Chambre et du gouvernement jusqu'au succès de nos armées et à la victoire.

La fin de son discours est saluée par une longue acclamation de la Chambre tout entière.

Le projet a été voté à main levée sans opposition.

La Chambre vote le projet assurant pendant la guerre le fonctionnement des conseils municipaux.

Elle reprend la discussion du projet tendant à autoriser les exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail. Les articles 8 et 9 sont votés.

Sur l'article 10, relatif aux assurances mutuelles une longue discussion s'engage. Des amendements sont retirés ou repoussés.

La Chambre fixe sa prochaine séance à mardi.

La séance est levée.

LE COTE 60 reprise tout entière par les Anglais

Voici le rapport adressé par le maréchal French, à la date du 6 mai :

« Rien à signaler sur le front britannique, sinon que nous avons repris hier soir le reste des tranchées que nous avions perdues mardi soir sur la colline 60, au Sud-Est d'Ypres. »

« Les combats continuent aux environs de cette localité. »

« Ailleurs, l'ennemi n'a tenté aucune attaque. »

Official Report of the French Government

May, 7. — 3 p. m.

The foe made an attack yesterday evening at Bagatelle (Argonne) which failed completely.

On the remainder of the front violent artillery duels, especially North of Ypres and in the Vauquois region.

COMMUNIQUÉS RUSSES

Communiqué du grand Etat-Major russe

Petrograd, 6 mai.

Près de Libau, le 5 mai, un duel d'artillerie a eu lieu avec des torpilleurs allemands.

Des escarmouches favorables pour nous ont été engagées au Sud de Mitau et près du village de Beisagola.

Sur la rive droite de l'Orjitz, dans la

L'ITALIE et l'Allemagne

Rome, 7 mai.

M. Bulow porta à 10 heures une lettre à la Consulta.

Le Conseil des ministres se réunit ensuite et durait encore à une heure de l'après-midi.

Les correspondants romains du journal Stamp, de Turin, lui télégraphieront que la rupture de l'Italie et de l'Autriche était imminente.

M. Corman, député, a assuré dans les cercles diplomatiques que le gouvernement veut se présenter devant les Chambres avec un fait accompli.

« Le gouvernement, dit-il, agit comme si la rupture des négociations était non seulement certaine, mais imminente. »

Les journaux italiens disent que : seul un miracle à la dernière heure pourrait sauver la paix.

La situation semble définitivement orientée vers une intervention de l'Italie aux côtés de la Triple-Entente.

Entretien Diplomatique

Rome, 7 mai.

Le Giornale d'Italia annonce que le roi a reçu au Quirinal M. de Bülow, avec lequel il s'entretint pendant une heure.

AU VATICAN

Rome, 7 mai.

Le Giornale d'Italia dit que de Bülow et l'ambassadeur d'Autriche près du Vatican, ont eu ce matin séparément au Vatican. Le journal suppose que Bülow remit au roi et au pape des lettres autographes du kaiser. L'ambassadeur d'Autriche aurait présenté une lettre de François-Joseph au pape.

LA CHAMBRE ITALIENNE

Rome, 7 mai.

Par décret royal, la réunion de la Chambre est ajournée au 20 mai.

Les Pillards Allemands

Petrograd, 7 mai.

Les allemands, dans la province de Kowno ont pillé la propriété de Stolypine, ancien premier ministre. Les voleurs ont emporté les archives.

Le « Lusitania » détruit

Queenstown, 7 mai.

Un radiotélégramme fait connaître que le paquebot Lusitania a été torpillé et coulé au large des côtes irlandaises, à huit milles dans le Sud-Ouest de Kinsale.

La Compagnie Cunard a reçu des télégrammes confirmant que le Lusitania a été coulé dans l'après-midi à 14 h. 33. On n'a aucune nouvelle des passagers et de l'équipage.

Le Lusitania transportait 1,978 personnes se répartissant ainsi : 290 voyageurs de première classe, 662 de seconde, 361 de troisième, et 665 hommes d'équipage.

Londres, 7 mai.

Le Lusitania resta vingt minutes à flot après le torpillage. Vingt bateaux étaient autour de lui.

A ce propos il convient de rappeler qu'avant le départ de ce paquebot, l'ambassade d'Allemagne à New-York avait fait publier dans tous les journaux un avis déclarant que tous les vaisseaux britanniques et alliés sont exposés à être détruits s'ils pénètrent dans la zone de guerre allemande, et qu'à l'avenir les passagers voyageant par conséquent à leurs risques et périls.

Le départ de New-York du Lusitania a été fort agité. De nombreux télégrammes arrivèrent aux passagers les avisant de ne pas partir par le paquebot qui serait strictement torpillé par des sous-marins allemands. Ces messages étaient, paraît-il, signés de noms fictifs.

A la suite de ces faits les ambassades de Grande-Bretagne et de France ont attiré l'attention du ministre des affaires étrangères des Etats-Unis sur l'avis publié par l'ambassade d'Allemagne dans les principaux journaux américains.

Elles ont insisté sur l'influence que telle déclaration pourra exercer sur la circulation des voyageurs.

Les deux ambassades ont fait remarquer aussi le caractère exceptionnel du procédé employé par le comte Bernstorff qui s'est adressé au public directement sans passer par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères.

Il apparaît donc que la destruction du Lusitania aura un grand retentissement de l'autre côté de l'Atlantique.

UN ULTIMATUM DU JAPON A LA CHINE

Tokio, 7 mai.

Le gouvernement japonais a envoyé au gouvernement chinois un ultimatum exigeant une réponse dans les quarante-huit heures.

Une dépêche de Tien-Tsin confirme cette nouvelle dans les termes suivants :

Selon des informations de Moukden, le gouvernement japonais a adressé au gouvernement chinois un ultimatum accordant à ce dernier un délai de quarante-huit heures pour accéder aux demandes qui lui ont été soumises.

Les exigences japonaises

Londres, 7 mai.

Un Anglais, retour de Pékin, et très versé dans les affaires chinoises, déclare que primitivement le Japon a communiqué à la Chine un texte incomplet de ses exigences. Ces revendications, qui laissent l'intégrité du territoire de la Chine et qui comprennent de nombreux monopoles de nature à léser les droits des autres étrangers, sont beaucoup plus importantes que ne le prétendent les Japonais.

L'opinion générale des étrangers qui habitent la Chine est que les Japonais ont profité de la situation actuelle de l'Europe pour présenter leurs revendications, qui, à tout autre moment, n'auraient pas été admises par les autres puissances.

Il est fort à craindre que Yuan Chi Kai, qui a fait preuve d'une grande sagacité au cours de cette crise, ne puisse pas empêcher la mise générale à l'index de tous les produits japonais.

Le Japon n'ignore pas que la Chine ne veut pas et ne peut pas faire la guerre ; mais les Chinois, ne voyant aucun motif à la présentation soudaine de demandes aussi importantes, sont fortement disposés à y répondre par le boycottage des produits japonais, la seule arme puissante qui leur reste.

L'ÉCHEC des Offensives allemandes

On communique officiellement la note suivante :

« Pour des raisons politiques, si claires qu'il est superflu d'y insister, l'état-major allemand a multiplié depuis quinze jours les opérations offensives sur le théâtre occidental de la guerre. Il a essayé des échecs complets et ses troupes ont éprouvé des pertes sanglantes. »

EN BELGIQUE

L'attaque allemande prononcée en Belgique le 22 avril a été menée par deux corps d'armée qui firent usage de gaz asphyxiants. Elle avait pour objet de parer, par le front sur le canal de l'Yser, au nord d'Ypres.

Le jour de cette attaque, si nos pertes ont été faibles, la plupart de nos soldats qui sont morts ou ont été pris furent les victimes de l'empoisonnement.

Tactiquement, nous n'avons subi aucun échec. La rapidité de nos contre-attaques nous a permis d'obliger l'ennemi à immédiatement l'infirmité de l'ennemi sur la rive gauche du canal, de le rejeter sur la rive droite et, regagnant une partie du terrain perdu, de rétablir notre front dans des conditions de solidité parfaites.

Nous avons infligé, dans ces combats, de très grandes pertes à l'ennemi. Notre ligne de front est établie à moins de deux kilomètres en arrière de l'ancienne, sur un front de trois kilomètres.

Cette affaire, où nous avons été victimes d'une violation flagrante des lois de la guerre, ne se renouvellera pas, car nos hommes sont maintenant prémunis contre les effets des gaz asphyxiants.

Nous n'avons pu ni parer nos lignes, ni même nous obliger à découvrir Ypres, les Allemands ont eu recours à l'artillerie d'un canon de marine tirant sur Dunkerque, à 38 kilomètres.

Cette pièce, dont le tir a cessé au bout de deux jours, ne pouvait obtenir aucun résultat militaire.

SUR LES HAUTS-DE-MEUSE ET EN WOËVRE

Après le fait d'armes qui nous avait rendu maîtres des Eparges, les Allemands ont voulu reprendre cette importante position et ils en ont attaqué les approches, à partir du 23 avril.

Leur effort, effectué avec trois divisions s'appuyant aux forces qui occupaient déjà le secteur, a été d'une violence extrême sur les hauteurs proches de Saint-Remy, sur les tranchées de Calonne et sur les Eparges mêmes.

Le premier jour, il a réussi à faire fléchir notre première ligne près de Saint-Rémy et à la tranchée de Calonne. Mais, contre-attaqués violemment, les Allemands ont été repoussés. Contre les Eparges, à aucun moment, ils n'ont rien gagné.

Le chiffre de leurs pertes a été attesté par les monceaux de cadavres trouvés sur le terrain. Leurs trois divisions nouvelles ont été littéralement décimées.

Quant aux canons que l'état-major allemand s'est vanté de nous avoir pris, ils ont été, quelques heures, entre ses lignes et les nôtres. Mais tous, sans exception, ont été, dès le lendemain, réemployés par nous tandis que progressait notre contre-attaque et que les forces allemandes étaient refoulées.

En même temps, nous avons, en Woëvre, au bois d'Ally, au bois de Mortimare et au bois Le Prétre, réalisés des progrès importants, malgré le renforcement de l'ennemi sur toute cette partie du front.

DANS LES VOSGES

Le 26 avril, pour produire une forte impression sur les neutres et s'assurer un observatoire précieux, les Allemands ont attaqué le sommet de l'Hartmannswiller, qu'ils ont réussi à enlever.

Mais leur succès a été précaire et, dès le 27, nous avons repris ce sommet, que nous avons même dépassé de 200 mètres, interdisant ainsi à l'ennemi l'usage qu'il en comptait faire contre nous.

Pas plus qu'ils n'ont pu conserver l'Hartmannswiller, les Allemands n'ont pu d'ailleurs s'opposer à notre progression dans la région de Schneppenrieth, où nous leur avons pris des canons.

RÉSUMÉ

En résumé les Allemands, depuis quinze jours, ont tenté un très gros effort offensif, que nous avons rapidement brisé.

Le total de leurs pertes en Belgique, sur les Hauts-de-Meuse, en Woëvre et dans les Vosges, dépasse 35,000 hommes.

Il n'est pas possible de dire que nous n'ayons aucune position importante.

Il nous a fallu décrire une demi-douzaine de leurs meilleures divisions, et, en Belgique, sur le point où ils avaient réussi à faire reculer d'une portée de fusil notre front, ils ont dû leur succès, d'après nous, de toute conséquence (l'événement l'a prouvé) à une criminelle violation des lois de la guerre.

L'expérience que l'ennemi a tentée s'est donc retournée contre eux.

QUE PERA L'ITALIE ?

L'Italie unanime et prête

M. Jean Carrère, correspondant particulier du journal le Temps, télégraphie :

Rome, 7 mai.

On a l'impression d'être à la veille des suprêmes décisions de l'Italie.

Il est visible que les négociations poursuivies avec l'Autriche sont arrivées au moment critique. On ignore quelles sont au juste les aspirations irréconciliables que formulées l'Italie, mais on devine que l'Autriche ne pour rait satisfaire son ex-allié qu'avec des concessions qui ressembleraient terriblement à un suicide.

Le gouvernement italien reste inébranlable sur ses positions. Aussi, dans les milieux allemands se montre-t-on profondément découragé, car on est convaincu que l'Italie ne cédera pas et que l'Autriche n'accordera pas ce qui serait le réel accomplissement des vœux italiens.

Les entretiens qui ont eu lieu hier entre M. Sonnino et les ambassadeurs austro-allemands marquent encore un pas vers la catastrophe : l'accord est impossible.

A Rome, on vit des heures d'attente fiévreuse, mais dans toute la péninsule le calme est admirable et surprenant comme sang-froid.

Le gouvernement et le peuple vont à la guerre avec une merveilleuse sérénité. Tout est prêt, tout est prévu ; il ne manque que l'ordre pour mettre en mouvement la puissante machine admirablement réglée.

On assure que l'Allemagne tente en ce moment un dernier effort sur l'Autriche, étant assurée que l'Italie ne reculera pas d'un pouce, mais il n'est personne pour croire que ces tentatives désespérées de la diplomatie allemande aient chance de réussir.

D'un moment à l'autre le fil tenu qui relie encore l'Italie aux empires du centre peut se briser. Et l'Austro-Allemagne aura devant elle l'Italie debout, unanime du premier au dernier Italien.

Le Kaiser menace l'Italie

On mande de Rome au Times :

Le Kaiser a envoyé au prince de Bülow un télégramme menaçant pour l'Italie, qui a circulé parmi les habitués les plus intimes de la villa Malet.

Le Kaiser y déclare que les troupes anglaises ne représentent aucun avantage pour les « alliés » ; que durant cette quinzaine, les Russes seront chassés de la Galicie et que la grande armée allemande sera envoyée contre l'Italie ; si celle-ci ose bouger.

Intéressante mise au point des négociations

Le Daily Telegraph reçoit de Rome une longue dépêche de M. Dillon, où celui-ci explique les raisons de l'absence du roi à la cérémonie de Quarto.

Il apprend, dit-il, de sources italiennes et autrichiennes dignes de foi, que la mission du prince de Bülow a passé par trois phases distinctes. D'abord, M. de Bülow offrit la Trentin et les territoires jusqu'à l'Isarco. La Consulta déclina l'offre.

Une deuxième phase fut inaugurée par l'offre de Trentin et de tout le territoire jusqu'à Gorizia, habités par les Italiens. Cette offre amena l'Italie à entamer des conversations avec l'Autriche et à définir les réclamations italiennes. Les Allemands insistèrent dans la revendication de Trentin des territoires du Nord, d'une rectification de la frontière italienne vers Cortina d'Isopizzo, de la province de Gorizia tout entière et du plateau élevé de Cormons jusqu'à Gradisca, quelques files ayant une valeur stratégique en Dalmatie et des garanties politiques pour tous les habitants de l'Autriche de langue italienne, une importante compensation territoriale pour la Roumanie et la promesse d'un port sur l'Adriatique sera accordé à la Serbie.

L'Autriche répondit qu'elle ne pouvait pas accepter.

Les négociations en étaient là, lorsque le maucha dernier, le prince de Bülow visita M. Sonnino et admit qu'un abîme séparait les manières de voir de l'Italie et de l'Autriche. Il exprima ses regrets, ajoutant que, si l'Italie ne se contentait pas des derniers offres autrichiennes, les efforts des trois gouvernements pour trouver une solution devaient être regardés comme inutiles.

En se retirant, M. de Bülow déclara :

« Comme je ne saurais imaginer aucun autre moyen de surmonter les difficultés qui ont surgi, mon rôle est terminé et maintenant, je demeure à Rome en attendant les ordres de Berlin. »

Ce sont ces paroles et les conséquences qu'elles impliquent, et non pas les événements de la nuit précédente, le cabinet italien et ses membres dans la capitale,

Les termes suivants, dont la Stampa garantit l'exactitude :

« Hâtes la participation de l'Italie à la guerre... »

Le même industriel avait ensuite rendu visite au cardinal Merry del Val...

Le cardinal n'aurait pas caché de grandes préoccupations sur les résultats de la guerre.

Le Vatican exhorte les Religieux austro-allemands à quitter Rome

Le Vatican vient d'engager tous les religieux et religieuses et élèves ecclésiastiques allemands, autrichiens et hongrois à quitter Rome immédiatement.

Les négociations Germaino-Austro-Italiennes

Une dépêche de Berlin, via Copenhague, signale que le kaiser, M. de Bethmann-Hollweg et M. de Jugo sont arrivés à Berlin, afin de conférer sur la question de l'Italie.

Les préparatifs de l'Autriche le long de la Frontière Italienne

Le Giornale d'Italia publie les informations invincibles sur les préparatifs militaires de l'Autriche le long de la frontière italienne.

« Depuis deux semaines les communications avec Vienne subissent de continuelles interruptions ; la poste n'arrive plus qu'avec des retards énormes. Un voyageur qui avait pris pour revenir de Vienne la ligne de la Sud-Bahn arriva à vingt minutes de Trieste, à Nabrésine avec un retard de quinze heures.

« Les voyageurs qui étaient avec lui parlent de ces préparatifs militaires nécessaires par une guerre probable avec l'Italie ; ils avaient entre eux des paroles amères, soulevant que malgré les ennus du moment, il fallait lui faire payer cher sa trahison.

« A Graz, il y a des soldats allemands qui, unis de gros détachements austro-hongrois, devront partir prochainement pour Zagabria et de là pour Brochnie et l'Herzegovine.

« On note la présence, à Graz et à Lubiana, de nombreux trains militaires qui prendront la direction du Tyrol, où durant toute la semaine dernière la ligne fut tenue à la disposition de l'autorité militaire ; à Nabrésine et à Montefalcone, on remarque beaucoup de grosses pièces d'artillerie. Dans le Frioul oriental, le long de la ligne de la frontière et à peu de mètres de cette ligne, les Autrichiens ont creusé des tranchées protégées par des barrières qui commencent à être très puissantes usines électriques. On ne voit pas encore beaucoup de soldats ; dans les villes du Frioul, il n'y a que des soldats de la levée en masse mal équipés, mais en cas de besoin, on peut en faire venir un grand nombre en quelques heures des grands camps retranchés que l'Autriche a construits sur le Carso et dans le Tyrol. »

Des Troupes allemandes défendraient le Trentin

Des informations de Trente disent que les maladies infectieuses et la mortalité parmi les troupes de la garnison sont épouvantables. En deux jours, en une seule caserne, on a eu trente morts.

Il est désormais assuré que ce sont des troupes bavaroises qui assumeront la défense de Trente. Un détachement de l'état-major allemand a déjà reçu en consigne les fortifications.

Les Chemins de Fer Italiens

L'Administration des chemins de fer annonce la suppression de quarante trains de voyageurs sur toutes les grandes lignes.

L'Italie rappelle ses Fonctionnaires

Le personnel des écoles italiennes à Constantinople, rappelé par le gouvernement italien, est arrivé à Dédéagatch.

L'Attaque des Dardanelles

Sur la rive asiatique

Le Monitor de la Flotte publie le communiqué officiel suivant :

Le 23 avril, un régiment d'infanterie coloniale et une batterie de 75 chargés d'opérer une diversion sur la rive asiatique furent mis à terre à Koum-Kalissi, sans la protection de l'artillerie des bâtiments français.

Le débarquement s'opéra dans de bonnes conditions. Les troupes, après avoir occupé Koum-Kalissi marchèrent sur Yuni-Sher.

Un violent combat s'engagea dans la nuit du 23 au 24 et continua le jour suivant. L'ennemi était très supérieur en nombre, mais subit de grosses pertes ; 500 Turcs furent faits prisonniers.

Le bombardement de nos troupes s'effectua dans la nuit du 26 au 27 avec l'appui des navires. La diversion avait pleinement réussi et les gros des forces alliées, durant ce temps, prirent pied fermement dans la presqu'île de Gallipoli.

Bombardement des Forts et de Constantinople

Albènes, 7 mai

Trois avions russes ont survolé Constantinople, en jetant des bombes qui ont causé des dégâts considérables.

La flotte russe a bombardé mercredi les forts de la rive asiatique et les batteries de nos troupes d'obus tombèrent à un distance de 16 kilomètres de Constantinople.

Bombardement de la Batterie de 380 allemande

Préparatifs parvenus de Dunkerque, et qui y a tout lieu de considérer comme exacts, il résulte que la batterie de 380 allemande qui, la semaine dernière, a bombardé Dunkerque, a pu être très exactement repérée par un avion français.

Cet avion est descendu jusqu'à 150 mètres au-dessus des casernes en ciment armé sous lesquelles se dissimulent, aux environs de Dixmude, les énormes canons allemands. L'aviateur a pu en prendre des photographies qui ont permis de fixer avec une précision absolue la situation de la batterie.

Assistés de nos ordres ont été donnés et deux mille obus ont été envoyés sur les casernes qui abritaient les canons allemands.

On ne connaît pas encore le résultat exact de cet arrosage. Mais on a tout lieu de croire que la batterie allemande a été détruite.

Félicitations royales

On mande de Gènes que le roi a félicité M. Gabriele d'Annunzio, ses félicitations pour le discours qu'il a prononcé à l'occasion de la commémoration des « Mille ».

Le pape sera reçu en audience particulière par le roi, à Rome

En Afrique du Sud

Le Cap, 6 mai (officielle).

Le général Botha a occupé l'important embranchement de chemin de fer de Karib et les gares de Johannabrechtshöhe et de White-Emsstal.

La Réquisition des Stocks de Blé

An cours de l'audition de MM. Viviani et Thomon par la Commission du budget, jeudi après-midi, il a été établi que les quantités de blés existant encore à l'heure actuelle dans le pays et celles achetées à l'étranger par les soins du gouvernement dépassent incontestablement les besoins de la population civile et militaire pour l'année jusqu'au 15 août, époque de la « soudure ».

Pour déjouer les efforts de la spéculation, ainsi que toute tentative d'accaparement, et empêcher la hausse artificielle du prix du pain, le gouvernement, d'accord avec la Commission du budget, a décidé de prendre dès maintenant la réquisition de cette mesure « quelle qu'elle fût indispensable, a décidé ».

« Faire procéder sur l'ensemble du territoire à la réquisition de tous les stocks de blé existants ou qu'ils se trouvent.

« Organiser dans chaque département par l'intermédiaire des préfets et des maires l'achat de blés réquisitionnés et la revente de ces blés au même prix que celui qui fut fixé dans toute la France pour les réquisitions.

« La conséquence de ces deux mesures sera dans toutes les communes, la fixation, par arrêté du maire, du prix du pain lequel devra être sensiblement uniforme sur l'ensemble du pays et de taux modéré.

« Grâce aux mesures déjà prises, le prix du pain demeure en France très sensiblement au-dessous des prix pratiqués dans toutes les autres nations d'Europe et cela sans aucune limitation de la consommation et sans aucune modification du taux de mouture ni de la qualité du pain.

LE RÉGIME DES PRISES MARITIMES

Le ministère de la marine communique la note suivante :

Le gouvernement vient de déposer, sur l'initiative de M. Victor Augagneur, ministre de la marine, un projet de loi modifiant le régime des prises maritimes.

La législation actuellement en vigueur est uniquement inspirée par le vieux principe de l'attribution aux capteurs des produits de toutes prises à la mer, principe consacré par l'arrêté du consulat du 9 ventôse, an II.

« Si le droit de capture sur mer, qui n'a jamais soulevé de sérieuses objections en France, est encore aujourd'hui justifié, au contraire de notre droit, il n'est pas compatible, enfin, avec le devoir militaire tel que la France le conçoit et le pratique.

« Le projet de loi soumis à l'approbation du Parlement rompt avec les traditions. Il attribue le produit des prises maritimes au Trésor, c'est-à-dire au pays qui supporte sans cesse les dépenses de la guerre et qui, de plus, les charges des indemnités, des saisies en mer effectuées irrégulièrement et sans motifs suffisants.

« Néanmoins, et dans un but de haute solidarité, il laisse une part de la prise (1/3) non plus à ceux qui ont capturé le navire, mais à ceux qui ont été atteints de la mort ou de la blessure pendant la guerre et qui, de plus, les charges des indemnités, des saisies en mer effectuées irrégulièrement et sans motifs suffisants.

« Néanmoins, et dans un but de haute solidarité, il laisse une part de la prise (1/3) non plus à ceux qui ont capturé le navire, mais à ceux qui ont été atteints de la mort ou de la blessure pendant la guerre et qui, de plus, les charges des indemnités, des saisies en mer effectuées irrégulièrement et sans motifs suffisants.

« Néanmoins, et dans un but de haute solidarité, il laisse une part de la prise (1/3) non plus à ceux qui ont capturé le navire, mais à ceux qui ont été atteints de la mort ou de la blessure pendant la guerre et qui, de plus, les charges des indemnités, des saisies en mer effectuées irrégulièrement et sans motifs suffisants.

La Résiliation des Baux

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET

Nous avons annoncé hier, le dépôt par M. Aristide Briand, garde des sceaux, d'un projet de loi concernant la résiliation des baux à loyer par suite de la guerre. En voici les principales dispositions :

« Les baux à loyer antérieurs au 1er août 1914 sont résiliables de plein droit et sans indemnité lorsque le locataire aura été tué à l'ennemi ou sera décédé des suites de blessures reçues ou de maladie contractée sous les drapeaux. La résiliation sera prononcée sur la demande de la veuve ou des héritiers.

« Lorsque tous les membres d'une Société ou d'un collectif ont été tués ou sont morts de maladie contractée sous les drapeaux, la résiliation est prononcée de plein droit, sur la demande des héritiers ou ayants droit des associés.

« Si l'un d'eux a été tué ou est mort de maladie contractée sous les drapeaux, le tribunal prononcera la résiliation s'il y a lieu de prononcer la résiliation.

« Si l'un des associés en nom collectif ou en commandite a été tué à l'ennemi ou est mort des suites de ses blessures ou de maladie contractée sous les drapeaux, la résiliation du bail peut être prononcée sur la demande de la veuve ou des héritiers, si elle est, selon les circonstances, ordonnée avec ou sans indemnité.

« Les locataires qui sans être présents sous les drapeaux ont reçu des blessures ou contracté une maladie par suite de faits de guerre et, s'ils ont été tués ou sont morts des suites de leurs blessures ou de leur maladie, leur veuve et leurs héritiers bénéficient des dispositions précédentes.

« Après la cessation des hostilités et indépendamment des cas de résiliation ci-dessus spécifiés, le locataire a droit de résiliation de plein droit, si le locataire justifie que, par suite de la guerre et à raison de la diminution de ses ressources, il est placé jusqu'à l'expiration du bail dans l'impossibilité d'exécuter les obligations qui lui incombent, la résiliation pourra, sur sa demande, être prononcée et, selon les circonstances, elle sera ordonnée avec ou sans indemnité.

« Selon que le prix annuel de la location n'excède pas 600 francs ou dépasse cette somme la demande en résiliation est portée devant le juge de paix du canton ou le tribunal civil de l'arrondissement ou l'immobilière où est situé... »

LA MORT D'UN GÉNÉRAL ALLEMAND

Le Berliner Tageblatt annonce la mort du général Hugo von Seidewitz, tué sur le champ de bataille.

EXTRAORDINAIRE MENTALITÉ

Novoté Vrémia :

Le convoi des 3,000 prisonniers arrivés à Kief comprend des sous-officiers du 31^e régiment des tirailleurs allemands venant du front des Carpates. Ces soldats ont été relevés sur les contingents de France et amenés en Autriche pour combattre dans les Carpates. Ce régiment a pris part aux luttes engagées sous les murs de Liège, puis à Louvain et enfin à Anvers.

Les Allemands parlent du sort de la malheureuse ville de Louvain avec un sang-froid étonnant : « Il est étrange qu'on ait pu avoir rien d'intéressant dans cette ville, et même l'incendie est un bien. Au moins, après la guerre, nous reconstruirons des bâtiments neufs, commodés, au lieu des anciennes bâtisses qui, en fait, n'étaient bonnes à rien. »

L'opinion des Allemands sur l'attitude de la Belgique héroïque est incroyable. « A quel prix a-t-il servi ? Les Belges pouvaient retirer de grands profits à ne pas faire obstacle à un passage des troupes allemandes sur leur territoire. Le kaiser les aurait indemnisés de tout. Comme les Belges s'entêtent à s'opposer à nos progrès, nous les avons écrasés comme de la paille. Maintenant la Belgique est devenue allemande. »

« Il est possible que les prisonniers allemands qui reconnaissent franchement que les espoirs de l'Allemagne ne se sont pas réalisés. « Nous étions sûrs, dit l'un d'eux, que la guerre durerait tout au plus six semaines et que nous prendrions Paris, Moscou et Varsovie, tandis que les Autrichiens s'opposaient de Bresl-Litovsk, Belgrade et Kief. Or, il se trouve maintenant que non seulement nous n'avons pas pris ces villes, mais que nous devons bientôt évacuer la Belgique, où nous ne sommes pas en odeur de sainteté. »

Chronique Locale

MORT DE M. A. DUBUFFET

Une douloureuse nouvelle nous est parvenue : Notre concitoyen M. A. Dubuffet vient de succomber après une longue et cruelle maladie que ni les secours de l'art, ni l'admirable dévouement des soins dont il fut entouré n'ont pu enrayer dans sa marche fatale.

M. A. Dubuffet était une physionomie sympathique et connue dans notre ville. Originaire de Bray-sur-Somme, il vint se fixer au Havre au lendemain de la guerre, après avoir accompli le devoir patriotique.

Il se consacra à l'industrie de la brasserie de bière, y apporta cette intelligente activité et cette initiative avisée qui furent toujours les facteurs de sa vie commerciale, et il ne tarda pas à étendre et à faire prospérer une maison qu'il aimait de son esprit d'entreprise, épris de modernisme et de progrès.

Il y a quelques années, après une longue carrière qu'il remplissait de son incessant labeur, M. A. Dubuffet se retira des affaires, confiant à son fils, notre excellent ami Georges Dubuffet, le soin de diriger l'importante maison qu'il avait fondée et développée, et à laquelle son nom demeure attaché.

La disparition de M. A. Dubuffet est particulièrement sensible au Petit-Havre. La Société de notre journal avait l'honneur et le plaisir de le compter au nombre des membres de son Conseil d'administration.

Nous avions appris à connaître et à estimer la droiture de ce caractère, la sûreté absolue de ses relations, sa parfaite clairvoyance, une bienveillance qui s'exerça toujours spontanément dans l'intérêt commun, et aussi des sentiments délicats et généreux dont notre Oeuvre de l'Espérance de Nuit avait coutume de recevoir les témoignages les plus fidèles et les plus touchants.

M. A. Dubuffet disparaît à l'âge de 67 ans, après une vie toute d'honneur et de travail qui assure à sa mémoire un hommage de respects et de regrets.

Que sa digne épouse, que ses enfants et sa famille reçoivent l'assurance émue de nos bien cordiales condoléances.

Les obsèques de M. A. Dubuffet seront célébrées, mardi, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Joseph.

On se réunira au domicile mortuaire, boulevard François-I^{er}, 92.

Mort de M. Arthur Coty

Nous apprenons avec regret la mort de M. Arthur Coty, ancien chef d'administration au Havre, officier d'académie, décédé à l'âge de 66 ans.

M. Arthur Coty, après avoir exercé avec distinction le professorat dans l'institution que dirigeait son père, en prit à son tour la direction pendant de nombreuses années, avec une compétence hautement reconnue et un dévouement qui lui avaient mérité l'estime et la reconnaissance des familles et de ses nombreux élèves.

Nous adressons à sa veuve, Mme Arthur Coty, à ses trois fils : notre ami M. René Coty, avocat au barreau du Havre, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal et soldat au 120^e d'infanterie ; M. Marcel Coty, adjoint au 139^e ; M. Henry Coty, médecin militaire auxiliaire, — ainsi qu'à toute sa famille, l'expression de nos vives et sincères condoléances.

Morts au Champ d'Honneur

Le Lieutenant-Colonel Audiat-Thiry

Nous avons le regret d'annoncer la mort à l'ennemi d'un officier supérieur des plus distingués, le Lieutenant-Colonel Audiat-Thiry, du 1^{er} d'infanterie, tué en Belgique le 27 avril dernier.

Le brave officier appartenait à une vieille famille alsacienne-lorraine et son père fut longtemps président de chambre à la Cour de Nancy ; il était le gendre du général de Nancelle et le beau-frère du général de Mandhu.

Né à Nancy le 18 août 1868, il passa par Saint-Cyr et par l'École de guerre ; capitaine en 1899, il servit plusieurs années sur la frontière de l'Est, puis il fut attaché à la personne du général Joffre, alors membre du Conseil supérieur de la guerre. Chef de bataillon en 1911, il était, au début de la guerre, chef d'état-major de la 4^e division de cavalerie, avec laquelle il fit la campagne des premiers mois. Le 29 novembre dernier, il fut nommé lieutenant-colonel au 1^{er} d'infanterie.

Le plus jeune frère du Lieutenant-Colonel Audiat-Thiry, le capitaine Audiat, du 120^e d'infanterie, a été tué le 22 août 1914 ; quelques jours plus tard, son beau-frère, le commandant de Lecatay, tombait sur le champ de bataille d'Esternay.

M. Edmond-Marcel Lemesle, âgé de 21 ans, soldat au 132^e régiment d'infanterie, a été tué à l'ennemi le 20 février.

Nouvelles Militaires

Le colonel Geismar

Parmi les récentes promotions dans l'armée active publiées par le Journal officiel, nous relevons le nom du lieutenant-colonel Geismar, nommé colonel, et placé à la tête du 4^e régiment d'artillerie, dont il exerçait le commandement par intérim depuis quelque temps déjà.

C'est le colonel Geismar, chef d'état-major du 3^e corps d'armée à l'heure de la mobilisation, qui présida à la formation et à la mise en route de tous les éléments de ce corps, avec une telle précision que pas le moindre à-coup ne se produisit dans les mouvements de concentration. Au cours de la campagne, il fut investi du commandement du 4^e d'artillerie.

Officier d'une grande incandescence d'esprit et de décision rapide, M. Geismar comptait depuis de longues années à l'état-major du 3^e corps d'armée.

Il y était arrivé vers 1907 comme chef d'escadron, quand le général de Torcy commandait le corps d'armée. Il y demeura avec les généraux Meunier et Valabrègue, et fut nommé lieutenant-colonel avec le titre de sous-chef adjoint au colonel Humbert, chef d'état-major, puis remplaça ce dernier dans son poste quand il fut appelé au commandement de la brigade d'infanterie de Chambéry.

Les Anciens Pupilles de la Ligue Protectrice des Enfants abandonnés.

Nous apprenons que parmi les jeunes soldats élevés à la Ligue protectrice des Enfants abandonnés du Havre, plusieurs ont déjà, hélas, payé de leur vie leur dette à la dette héroïque devant l'ennemi.

Il y a trois mois, nous citons le sergent Fernand Pary, engagé volontaire, qui, en six semaines, avait gagné ses galons. Bessé dernièrement à la main, il vient de retourner au front.

Aujourd'hui, nous apprenons qu'un de ses camarades, le sergent belge Georges Heun, cité plusieurs fois à l'ordre du jour, vient de l'être à nouveau par sa belle conduite aux combats de l'Yser (détés de post).

Envoyé de nouveau en reconnaissance, il fut blessé par une balle au pouce. On craint l'amputation. Il avait été une première fois blessé à la tête il y a deux mois.

Les lettres de ceux qui sont au front sont toutes empreintes d'un grand sentiment de vaillance et d'énergie.

Ces braves jeunes gens paient de la plus belle façon leur dette envers la société en se faisant ses défenseurs jusqu'à la mort. Ils font honneur à l'Établissement qui les a élevés.

Service du Port

M. Maillard, lieutenant de port de 1^{re} classe, au Havre, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à dater du 1^{er} mai 1915.

Modalités du Travail

La remise des insignes et diplômes de la maîtrise de travail aux titulaires de la dernière promotion aura lieu dimanche prochain 9 courant, à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Serrurier, adjoint, dans le petit salon de l'Hôtel de Ville (1^{er} étage).

Honneur aux Sauveteurs

On vient de récompenser des braves, dont l'héroïsme pour ne s'être point effrayé tout d'abord sur le front, où ils sont d'ailleurs la plupart à l'heure actuelle, n'en est pas moins méritoire : ce sont les sauveteurs. En présence des ministres de la marine et de l'instruction publique, du sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande et du viceministre de l'enseignement, M. Granjon de Lépinay a lu à l'Assemblée de la Société centrale de sauvetage des naufragés, la liste de ces braves gens et des distinctions qui leur ont été accordées.

Il est difficile de choisir dans cette élite, signataires cependant :

M. Delamar, commandant de l'Amiral Gantel, le plus ancien, M. Orizac, dont le navire a été torpillé le 26 octobre, dans les parages de Gris-Nez, par un sous-marin allemand, alors que, réquisitionné par le gouvernement français, il transportait à la Pallice environ 2,300 réfugiés du Nord, fuyant devant l'invasion. M. Delamar a été nommé officier de sauvetage de ses passagers, mais il a fait échouer son navire dans le port de Boulogne.

Nominations militaires

M. Moëler, soldat au 100^e régiment territorial d'infanterie, est promu au grade d'officier, à l'Assemblée de 3^e classe pour les langues scandinaves.

Corps consulaire

L'exequatur a été accordé à M. José Prieto del Rio, consul général au Havre, avec juridiction sur l'arrondissement du Havre, à l'exception du canton de Fécamp, et sur l'arrondissement d'Yvetot.

L'exequatur a été également accordé à M. Pedro Maria Rubiera, consul général de la République dominicaine en France, avec résidence au Havre.

Direction des Douanes du Havre

Une décision récente avait rendu obligatoire pour toutes les marchandises venant des pays scandinaves la production de certificats d'origine et de nationalité déjà exigés pour celles importées de la Suisse, des Pays-Bas, de l'Italie et d'Espagne.

Afin de permettre aux intéressés de prendre toutes mesures nécessaires pour satisfaire à ces obligations nouvelles il vient d'être arrêté que la production des dits certificats ne sera obligatoire que pour les marchandises expédiées des pays scandinaves postérieurement au 31 mai 1915.

La drague Andrée

Nous concitoyens se rappellent que le 14 février dernier, la grande drague Andrée, appartenant au service des ponts et chaussées, étant amarrée dans le bassin de la Citadelle, au quai de Londres, culbota sur tribord et s'échoua sur un porteur à vapeur qui se trouvait accosté près d'elle.

Depuis lors, l'épaveant bâtiment est demeuré dans la même position. Il importait cependant de remettre à flot ce précieux engin dont le fonctionnement devra reprendre dès les premières heures de la paix.

L'opération que nécessitera le redressement de cette lourde machine et son relèvement s'annonce comme devant être des plus délicates.

Après divers pourparlers, l'Administration des Ponts et Chaussées vient de confier à la Société de remorquage et de sauvetage « Les Abreux » le soin de mener à bien cette lourde tâche.

Les travaux ont été aussitôt commencés et de solides faisceaux de pieux ont été enfoncés ces jours-ci dans le terre-plein du quai pour y fixer les câbles et les verrins qui serviront à redresser le bâtiment sur sa quille.

On verra ensuite à boucher toutes les ouvertures et à effectuer la remise à flot.

LE FEU à bord d'un Navire pétrolier

Il y aurait une Victime. Les Dégâts ne sont pas importants.

Un incendie qui a pris, en peu d'instants, une grande intensité, s'est déclaré, hier après-midi, à bord d'un steamer pétrolier anglais actuellement dans notre port. Disons de suite que ce sinistre a été rapidement localisé par les prompts secours apportés par les soldats de l'Armée britannique, par nos pompiers et le personnel de la Chambre de commerce. Il se résulta d'un incendie dans une cale dont le déchargement était presque achevé.

L'intensité des flammes, durant une heure, s'explique par le fait qu'elles consommaient des caisses contenant des bidons de pétrole. Mais à aucun moment la situation ne fut critique et les sauveteurs se rendirent rapidement maîtres du feu.

Ce sinistre s'est déclaré à bord du steamer Hamilton-Range, du port de West-Hartlepool, appartenant à la Compagnie Furnes. Ce navire, dont tout le chargement était destiné à l'armée anglaise, était arrivé dans notre port, il y a quelques jours, sous le commandement du capitaine Cantram. Il venait de l'Amérique. Il avait pris place dans le bassin à pétrole, le long du quai de Rochambeau.

Son chargement se composait de 53,750 caisses de bidons de pétrole, 1,000 gallons d'huile, 20,000 livres de carburé et 30,000 livres de graisse.

Une importante équipe de soldats précédait, depuis plusieurs jours, au déchargement de cette cargaison et, sur le quai de Rochambeau, en face le navire, un montage de caisses de pétrole s'élevait, atteignant près de dix mètres de hauteur.

Toutes les cales étant déchargées simultanément, il ne restait heureusement que très peu de marchandises à bord, et le navire était en train de retourner dans le port, emportant un chargement de caisses vides.

Les soldats travaillaient donc presque à fond de cale. Soudain, vers cinq heures, une violente explosion se produisit dans la cale arrière. Cela fit l'effet d'un coup de canon, et aussitôt, une immense gerbe de feu monta vers le ciel. Pour les travailleurs, ce fut un saut qui peut-être craignait avec juste raison que le navire ne vint à sauter en entier, la plupart se précipitèrent sur le quai. Ceux qui étaient dans la cale où l'explosion venait de se produire se sauvèrent plus effrayés qu'enfermés.

Plusieurs furent atteints par les flammes et légèrement brûlés. On se demanda aussitôt comment s'étaient purés tous atteindre la sortie et s'il n'en est pas resté un ou deux qui ont dû périr au milieu de la fournaise.

Lorsque l'officier anglais qui commandait l'équipe des ouvriers se fut rendu au lieu de l'incendie, il se mit à organiser les secours. Les pompiers furent prévenus téléphoniquement et quelques instants après, deux auto-pompes et un détachement sous les ordres du Lieutenant Laforet arrivèrent sur les lieux.

M. de Flacq, commandant de port, réclama l'assistance du bateau-pompe La Salamandre qui arriva à son tour sous les ordres de M. Dacheville, et se plaça dans la deuxième darse du bassin Ballot.

Un second détachement de pompiers vint également coopérer à la manœuvre, sous les ordres du sous-lieutenant Raymond. Ces divers sauveteurs eurent bientôt installé neuf grosses lances et trois petites qui débarrassèrent dans la cale incendiée des torrents d'eau. On s'aperçut que la paroi du navire, à tribord, chauffait, et, pour éviter qu'elle ne cède, des soldats anglais reçurent pour mission de l'arroser copieusement au moyen d'une grosse lance tenue par plusieurs hommes placés sur le quai.

Après avoir travaillé pendant une heure et l'on entendait de temps en temps, l'éclatement des bidons de pétrole restés à fond de cale, puis les flammes prenaient une force nouvelle.

Comme l'arrosage ne paraissait pas suffisant pour diminuer l'intensité du foyer, les soldats anglais reçurent pour mission de remplir de sable et de terre de petits sacs à main en toile, puis de former une chaise humaine partant du quai et allant jusqu'à la cale incendiée où cette matière solide était jetée, afin d'étouffer les flammes.

En même temps, une équipe de soldats s'occupait de transporter plus loin les caisses nouvellement débarquées du navire et qui se trouvaient sur le quai à proximité du foyer de l'incendie.

Vers sept heures l'intensité du foyer diminua sensiblement. On crut apercevoir, à ce moment, dans un renfoncement de la cale, à la hauteur de l'incendie,

La Pharmacie-Droguerie AU PILON D'OR Vend et vendra toujours le Meilleur Marché

Marégraphie du 8 Mai. PLEINE MER 5 h. 40 - Hauteur 6 m. 55. BASSE MER 0 h. 14 - Hauteur 2 m. 35.

Port du Havre. Mat. Navires Entrés. Rotterdam 7 st. holl. Breda, J. Burger, 7 st. ang. Dombholm, Thompson, 7 st. norw. Paerdtun, Sæche, 7 st. norw. Pedersen, 7 st. norw. Bostad, 7 st. norw. Marzin, 7 st. norw. Dugali.

MARCHÉS AUX BESTIAUX VILLE DU HAVRE MARCHÉ AUX BESTIAUX DU VENDREDI 7 MAI 1915

Table of market prices for various types of livestock including cows, sheep, and pigs, with columns for species, weight, and price per kilogram.

Table of average prices for different categories of goods, including various types of meat and other commodities.

AVIS AU COMMERCE

MM les Reclameurs des marchandises. NEWMAN 6 1.268 pièces BOIS PIN. Avis de lost and found items and other commercial notices.

AVIS DIVERS

Les petites annonces AVIS DIVERS maximum six lignes sans tarifés 2 fr. 50. Avis de lost and found items, legal notices, and other miscellaneous information.

Buvons les BONS CIDRES

de la Gd CIDRERIE HAVRAISE 187, Bd Amiral Mouchez. Téléphone, 12. 67. Advertisement for local cider products.

PERDU

CHIENNE épagneule, bretonne, queue courte, tachetée brune. La ramener ou fournir renseignements, 7, Villa Saint-Roch. Récompense, 7.8.9 (93982).

AVIS AUX MILITAIRES

LEÇONS SPÉCIALES pour BREVET DE CHAUFFEURS. Prix Modérés. Les brevets se passent les Mardis et Vendredis de chaque semaine.

ON DEMANDE

un ouvrier spécialiste pour l'automobile. GARAGE CAPLET RUE DICQUEMARE n° 34 - (6386)

ON DEMANDE

COMPTABLE expérimenté. Références sérieuses exigées. - Ecrire AUBERT, 32, rue Fontenelle. (93232)

La Société des

Carrières de la Vallée-Houeuse et du Haut-Banc à HYDREQUENT-RINKENT (P. de C.) demande des Ouvriers Manœuvres pour travailler dans les carrières. Il y a des maisons disponibles pour les ménages et on peut vivre en cantine. Se présenter ou écrire à Hydrequent-Rinkent. Les ouvriers travaillant dans les carrières obtiendront des permis de séjour. - 17 (3812)

ON DEMANDE

aux Forges de Montclair (Oise), près Creil, Bons Ouvriers pour fours Martin, habitués à ce travail. - 42mi (9317)

ON DEMANDE

bons commis épi-ciers, capables d'assurer un service journalier de commandes; 2° un négl. Places stables. Sans appointements. - S'adresser aux COMPTOIRS NORMANDS, rue d'Harleville, Graville. 7.8.9 (93977)

MAISON DE CYCLES

demande un Apprenti et un jeune Ouvrier. - S'adresser au COMPTOIR GENERAL DES CYCLES, 31, place de l'Hôtel-de-Ville et 16, rue Hély-d'Ancel. (93132)

ON DEMANDE

un Jeune Homme de 18 à 20 ans, ou un homme de 25 à 30 ans, complètement libéré des obligations militaires, pour courses et atelier. - Se présenter 40, rue Thiers. (93172)

MONSIEUR

disposant de plusieurs heures par jour, demande écritures à faire chez lui ou dans bureau. - Ecrire au bureau du journal, aux initiales L. M., ou prendre l'adresse au Petit Havre. (93132)

ON DEMANDE

forte BONNE nourrie, non couchée. Séries références exigées. - Écrire au bureau journal. (93132)

DAME

ayant bon orthographe et écriture, demande à faire écritures chez elle. - S'adresser au journal. (93132)

DEMOISELLE

française, désire échanger conversation avec Anglais. - Écrire aux initiales L. V. 432, bureau du Petit Havre. (93162)

Veoir mon Etalage de Montres

avant de faire aucun achat. Le plus grand choix et le meilleur marché à qualité égale. LELEU, 40, rue Voltaire. - Téléph. 14 04. Achat de vieux Or, 3 fr. le gr. en échange, et sans échange au mieux. Prix spéciaux pour bijoux susceptibles d'être revendus. Toutes les Décorations et les rubans Belges et Français en Magasin. Bijoux & FIX - n° Cercles PORTE-PHOTO.

Le Petit Havre SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ

L'accueil fait par tous nos lecteurs et lectrices à notre SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ publication illustrée d'innombrables gravures en noir et EN COULEURS a été tel, qu'il constitue un succès sans précédent.

Nous avons pris toutes nos dispositions pour obtenir et publier les documents les plus intéressants et les plus précis, photographies prises sur le front, dessins de soldats ayant assisté à l'action, etc. de telle sorte que notre Supplément Illustré constituera le vrai Livre émouvant et authentique de

L'HISTOIRE ANECDOTIQUE DE LA GUERRE EUROPÉENNE

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs d'acheter au fur et à mesure les numéros que nous publions et de se faire réserver les numéros suivants chez leur marchand de journaux ordinaires. La collection sera à un moment introuvable et c'est certainement elle qui constituera pour tous le plus précieux des souvenirs puisque le lecteur y trouvera les traits d'héroïsme des défenseurs de notre sol, l'aspect vrai des combats et la reproduction fidèle des batailles.

Le Petit Havre

formera le véritable Livre Populaire de la Guerre de 1914. Pas un de nos lecteurs ne verra oublier d'acheter nos numéros hebdomadaires au Prix de 5 Centimes contenant chacun un nombre considérable d'illustrations en noir et en couleurs. EN VENTE chez TOUS nos CORRESPONDANTS

ON DEMANDE

à louer un Appartement meublé composé de deux chambres et une cuisine. Eau et gaz. Loyer 80 à 70 fr. Adresse : M. BERTRAND, torpilleur Cotentin, Le Havre. (93282)

A LOUER

à Harfleur, bords du canal et de la mer, 4 pièces, 3 pièces et 2 pièces avec 200 mètres de Jardin, facilités de chauffage. S'adresser à M. MOTET, 17, rue Marie-Thérèse. (93132)

A LOUER

PAVILLON MEUBLÉ composé d'une cuisine, trois chambres et une chambre de bonne, cabinet de toilette, garage à volonté. - S'adresser à M. Alfred LUGAS, à Manéglise, route d'Épouville. 8.11.13 (93182)

A LOUER

Petit Pavillon à Ganneville, dans la Vallée, à 10 minutes de la gare de St-Laurent. - S'adresser à M. Georges PREVOT, 5, rue Ancelot, Le Havre. (93191)

Advertisement for 'Ne vous Grattez plus!!' featuring a cartoon character and text describing a skin treatment for various ailments like eczema and ulcers. Includes contact information for 'Au Pilon d'Or'.

VOTRE INTÉRÊT EAU DE COLOGNE

Aux Caves Phénix. Vendue 30 0/0 moins cher qu'ailleurs. 5 fr. le litre, à 80 degrés. Rhum Phénix - PHÉNIX DES RHUMS - Scotch Whisky "King George IV"

SONS, AVOINES, TOURTEAUX, RIZ, MAÏS Orge, Sarrasin, Paille mélassée « Nutritif » mélassé, Farine de Manioc, etc.

E.-G. MOUQUET 15, rue Bougainville LE HAVRE (12) - 30ml (9314)

BOUILLON-RESTAURANT DES ALLIÉS Madame ARISTE, propriétaire 15, quai de Southampton. - LE HAVRE Has opened a restaurant for Belgians, English officers, who will find a good menu at moderate prices.

Un lot important de CAMOMILLE de FRANCE extra A VENDRE à des Prix défiant toute concurrence: Les 125 grammes... 0.55 Les 250 grammes... 1. »

DROGUERIE MÉDICINALE AU PILON D'OR 20, Place de l'Hôtel-de-Ville, LE HAVRE

J'ACHÈTE à 12 fr. le cent. les Bouteilles vides s'ouvrant. Bourdaises et 1/2 Bourdaises blanches. M. Richard, 140, rue d'Étretat; M. Lecanu, 88, rue Jules-Lescaze; M. Lenoir, 7, rue Lessour; M. Grouard, charcutier, à Sanvic, rue de la République. Ma S 5631.

A VENDRE hors d'âge, très douce. (Cause de double-emploi). S'adresser au RESTAURANT, en face l'église de Rouffles. (93142)

Plusieurs milliers de TONNEAUX A HUILE façon pétroliers, sont à vendre. - S'adresser à Josef Fries, commerçant de tonneaux en gros, Lucerne-Emmenbrücke (Suisse). 7.8 (9319)

ON RENDRAIT SERVICE à personnes en partant de 1.000 fr. pour un an, à 5 0/0. Écrire au bureau du journal, aux initiales M. B 52. - Pressé. (93132)

Le Service des Chemins de Fer

Service établi au 11 Avril

LE HAVRE à DIEPPE

Table of train schedules between Le Havre and Dieppe, listing stations, departure times, and arrival times.

DIEPPE au HAVRE

Table of train schedules between Dieppe and Le Havre, listing stations, departure times, and arrival times.

En Vente au Bureau du Journal

FACTURES CONSULAIRES pour le BRÉSIL

Annouces Judiciaires

Plaid de M. Albert SOUQUE, avoué au Havre, 6, place Carnot (successeur de M. TAILLEUX).

DIVORCE

Assistance judiciaire. - Décret du vingt-sept juin mil neuf cent quatorze. D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil du Havre, le vingt-six février mil neuf cent quinze, enregistré, expédié et signifié, dans la cause d'entre: Monsieur GILLES-MARIE LE FAOU, marin, demeurant au Havre, 15, rue de la Fontaine. D'une part. Et Madame Marie-Françoise GOUZOU, épouse dudit Monsieur Le Faou, avec lequel elle est domiciliée de droit, ladite Dame ayant résidé de fait au Havre, 2, rue Dauphine et actuellement sans résidence connue en France. D'autre part.

Il a été dit: Que le divorce a été prononcé d'entre ledits époux Le Faou, aux torts et griefs de l'épouse, avec tous effets et suites de droit. Publié conformément à l'article 217 du Code civil, en vertu d'un ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil du Havre en date du six mai mil neuf cent quinze, enregistré.

Au Havre, le sept mai mil neuf cent quinze. (9308) Signé: ALB. SOUQUE.

FORNICATION ÉCONOMIQUES MUNICIPALES

Les bons de Fourneux Économiques à 40 centimes sont exclusivement en vente à la Rocette Municipale. Les Fourneux situés rue Beauvencyer, 20, et à la Tente-Abri des Ouvriers, quai d'Orléans, sont ouverts tous les jours, depuis huit heures du matin.

HAVRE

Le Directeur du Journal Le Petit Havre, 35, r. Fontenelle. L'Administrateur-Délégué Général, O. RANDOLET.

Advertisement for 'IMPRIMERIE du PETIT HAVRE' located at 35, rue Fontenelle. Specializes in commercial, industrial, and administrative printing.

LETTRES DE DÉCÈS

en une heure

- AFFICHES, CATALOGUES, PRIX-COURANT, CARNETS, CIRCULAIRES, MEMORANDUMS, TABLEAUX, CARTES DE VISITE, REGISTRES, PROGRAMMES, MENUS, ENVELOPPES, FACTURES, MANDATS, ETC.

BILLETTS DE NAISSANCE - LETTRES DE MARIAGE

BULLETIN des HALLES

Table of market prices for various commodities including flour, oil, and other goods, with columns for commune, date, and price.

NOTA. - Les prix du Blé s'entendent par 100 kilos à Montville, Saint-Romain, Lillebonne, Gonnevilliers, Goderville, Yvetot, Yerville, Doudeville, Bagnoles, Pavilly, Decail; par 800 kilos: Bolbec, Criquetot Fécamp, Fatville, Candebec, Cany, Valmont, Saint-Vallery.

Il rentra pensif dans l'habitation, où l'attendait son compagnon. - Je suis fort embarrassé, déclara-t-il d'un ton dépité. Je ne sais comment agir avec l'Iroquois qui monte la faction. La nuit doit être tout à fait venue ? répartit l'autre, comme s'il suivait une idée personnelle. - Pas encore complètement, mais il s'en faut de peu. - Les habitants sont-ils couchés ? - Je le crois; tout est silencieux, la place est déserte. - Dans ce cas, n'y allons pas par quatre chemins. Préparons un bâillon, des liens; ensuite tu feras entrer celui que tu nommes l'Iroquois. Dans l'obscurité de l'antichambre, il n'aurait pas le temps de se reconnaître, j'aurai vite fait de lui fermer la bouche pour l'empêcher de chanter. Après cela, nous le ficellerons comme un saucisson et nous le laisserons sécher dans cette boîte ! Cette saillie fit sourire le jeune Chilien. - Entendu, fit-il, prépare-toi, je vais aller le chercher. En quelques minutes tout fut prêt. Le plus âgé des Chiliens vint se poster derrière l'entrée de l'habitation, l'autre sortit. Il s'approcha de l'Indien qui gardait la demeure du grand Toqui. - L'illustre Lion-Soleil demande à voir son guerrier, dit-il. Puis il se recula, pour laisser entrer l'Indien ayant lui, Le Puelche, sans méfiance, pénétra dans l'habitation obscure. Il n'avait pas fait deux pas qu'un bâillon épais s'abattait sur sa face. En même temps, il se sentit saisir les poignets par deux mains robustes et brutales. Puis il fut renversé, malgré ses efforts de résistance; et, en quelques minutes, il se trouva ligoté très étroitement. Son corps, agité des soubresauts d'une révolte parfaitement inutile, fut transporté dans la grande salle et déposé dans le fond, près de celui du Toqui. - A présent, enveloppe la princesse, et en route ! commanda le jeune Chilien. Les deux compagnons s'approchèrent alors de la Vierge indienne, la prirent, l'un sous les aisselles, l'autre sous les jarrets, et, sans retirer les étoffes qui la couvraient, ils sortirent de la demeure du Lion-Soleil. Malgré que les ténèbres fussent épaisses et le village silencieux, ils prirent les plus grandes précautions pour se diriger vers l'habitation du Chat-Tigre. Arrivés là, ils déposèrent la Vierge très doucement à l'intérieur, s'en furent seller leurs chevaux, puis s'équipèrent à hâte. Ils reprirent alors la jeune femme toujours inanimée, la hissèrent sur un cheval et la couchèrent en travers de la selle, en l'y attachant solidement. (A suivre).

Vu par Nous, Maire de la Ville du Havre, pour la légalisation, de la signature O. RANDOLET, exposée ci-contre